

### Permis citoyen de la ville de Samer

La ville octroie une dizaine d'aides par an pour faciliter l'obtention du permis de conduire en échange de 35 ou 70 heures de bénévolat dans une activité d'intérêt collectif ou caritatif.

Elle s'adresse aux personnes :

- résidant à Samer depuis au moins 2 ans
- non titulaires du permis
- non engagées en apprentissage anticipé ou conduite accompagnée
- pour qui le permis est nécessaire pour leur projet professionnel

D'autre part, il faut répondre à l'un des critères suivants :

- avoir entre 18 et 30 ans
- ou reconnu travailleur handicapé
- ou demandeur d'emploi depuis plus de 2 ans

L'aide est de :

- 300 euros pour 35 heures d'engagement
- 600 euros pour 70 heures d'engagement

[http://ville-samer.fr/wa\\_files/Permis\\_citoyen\\_plaquette.pdf](http://ville-samer.fr/wa_files/Permis_citoyen_plaquette.pdf)

### Aide au permis de la ville de Divion

La ville participe au financement du permis en échange de 60 heures de bénévolat et sous conditions de ressources, cette aide s'adresse aux jeunes :

- de 18 à 30 ans
- habitant un des quartiers prioritaires
- ayant un projet scolaire ou professionnel défini

Le dossier est à adresser et à rendre à la mairie

Pour tout renseignement : Nicolas Kowalczuk par courriel [efi@ville-divion.fr](mailto:efi@ville-divion.fr) ou par téléphone au 03 21 61 91 70

<http://divion.fr/service-emploi-formation-insertion>

Les aides des communes concernent uniquement les habitants de celles-ci.

Vous pouvez retrouver le détail de toutes ces aides dans notre dossier «Passer son permis : auto, moto, bateau» sur notre site internet : [https://www.ij-hdf.fr/informations/passer-son-permis-auto-moto-bateau#dispositifs\\_aides](https://www.ij-hdf.fr/informations/passer-son-permis-auto-moto-bateau#dispositifs_aides)

## Vos contacts dans le département du Pas de Calais



Conseil départemental du Pas-de-Calais

Rue Ferdinand Buisson

62018 Arras

Tél : 03 21 21 62 62

<https://jeunesdu62.fr/Ma-mobilite/Mesure-permis-engagement-citoyen>

Mairie d'Annezin

Place du Général de Gaulle

62232 Annezin

Tél : 03 21 57 18 33

[mairie.annezin@yahoo.fr](mailto:mairie.annezin@yahoo.fr)

Ville de Béthune

6 place du 4 septembre

62407 Béthune

Tél : 03 21 63 00 00

[mairie@ville-bethune.fr](mailto:mairie@ville-bethune.fr)

<https://www.bethune.fr/mes-demarches/jeune-417.html>

Mairie de Étaples sur Mer

1 place du Général de Gaulle

62630 Étaples-sur-mer

Tél : 03 21 89 62 62

<https://etaples-sur-mer.fr/>

Mairie de Divion

Rue Pasteur

62460 Divion

Tél : 03 21 64 55 70

<http://divion.fr/>

Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 boulevard du bassin Napoléon

62200 Boulogne Sur Mer

Tél : 03 21 10 36 36

<http://www.agglo-boulonnais.fr/quotidien/citoyennete/bouger-pour-le-permis/>

Mission locale de Lens – Liévin

91 avenue Jean Jaurès

62800 Liévin

Tél : 03 21 74 80 40

<http://ml-lenslievin.org/>

Mission locale de Hénin-Carvin

80 rue Montpencher

62110 Hénin-Beaumont

Tél : 03 21 20 64 64

[mission.locale.district.henin.carvin@mlhenincarvin.fr](mailto:mission.locale.district.henin.carvin@mlhenincarvin.fr)

[mlhenincarvin.fr](http://mlhenincarvin.fr)

<https://www.mlhenincarvin.fr>

Toute l'information jeunesse en Hauts-de-France est sur

[www.ij-hdf.fr](http://www.ij-hdf.fr)

Suivez toute l'actualité et les bons plans du CRIJ Hauts-de-France sur :



# Les aides au permis dans le département du Pas de Calais



Transport

## LES AIDES NATIONALES

**Le permis à 1 € par jour** C'est un dispositif s'adressant aux jeunes de 15-25 ans, sous forme de prêt sans intérêt, de 600 à 1 200 €. Le remboursement est de 30 € par mois. Pour bénéficier de ce prêt, voyez les auto-écoles partenaires et les banques.  
[www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/definition-du](http://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/definition-du)

**Aide de 500 € pour les apprentis** Les apprentis peuvent en bénéficier, cette aide est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales. Pour en faire la demande, adressez-vous à votre CFA.  
[www.alternance.emploi.gouv.fr/aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b](http://www.alternance.emploi.gouv.fr/aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b)

**Aide de Pôle emploi** Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 6 mois et non indemnisés. L'aide d'un montant de 1 200 €, n'est pas cumulable avec une autre. Parlez-en à votre conseiller.  
[www.pole-emploi.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/aide-a-l'obtention-du-permis-de-c.html](http://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/aide-a-l'obtention-du-permis-de-c.html)

**Financement par le compte personnel de formation** Il faut avoir acquis assez de droit pour y prétendre et justifier du fait que le permis est indispensable pour sécuriser ou développer son parcours professionnel.  
[www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-le-permis-de-conduire](http://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-le-permis-de-conduire)

**Aide de l'Agefiph** C'est une aide pour le financement du surcoût généré par les équipements adaptés à installer sur un véhicule individuel, aménagement d'un véhicule d'un tiers accompagnant, taxi, transport adapté... pour le transport entre le domicile et le lieu de travail. Le permis de conduire doit être requis par le projet professionnel rapprochez-vous de l'Agefiph pour en connaître les modalités et le montant d'attribution.  
[www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-aux-deplacements-en-compensation-du-handicap](http://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-aux-deplacements-en-compensation-du-handicap)

## L'AIDE DU CONSEIL RÉGIONAL

Elle a été mise en place pour favoriser l'accès à l'insertion professionnelle des jeunes. Elle s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, sans limite d'âge pour les parents isolés, et peut couvrir jusqu'à 90 % du montant du permis.  
[https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id\\_dispositif=931](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=931)

## L'AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS

C'est un dispositif permettant aux jeunes d'accéder au permis de conduire en échange de 35 heures de bénévolat dans une association du département. Le montant est de 400 € et de 200 € supplémentaires pour les jeunes handicapés ne pouvant bénéficier d'un financement par la maison départementale des personnes handicapées.  
[www.jeunesdu62.fr/Ma-mobilite/Mesure-permis-engagement-citoyen](http://www.jeunesdu62.fr/Ma-mobilite/Mesure-permis-engagement-citoyen)

### Bourse "Bouger pour le permis" de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais"

En contrepartie de quelques heures de bénévolat dans une mairie ou une association, des jeunes d'au moins 18 ans, habitant dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, peuvent bénéficier d'une aide au permis B. Les dossiers sont à retirer au siège de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. La priorité est donnée aux jeunes en parcours d'insertion suivis par un partenaire emploi.  
<https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/emploi-formation/les-dispositifs-pour-lemploi>

### Bourse au permis de la mission locale de l'Agglomération de Lens-Liévin

En partenariat avec les communes, la mission locale participe au financement de la formation du permis de conduire des jeunes, à hauteur de 500 €, en contrepartie de 60 heures de bénévolat dans une association, 10% reste à la charge du jeune.  
<http://ml-lenslievin.org/vie-sociale/utrareception-quotidienne>

### Dispositif "Le permis c'est permis" par la mission locale d'Hénin-Carvin

La mission locale aide les jeunes à passer leur permis en contrepartie de 35 heures de bénévolat, d'un atelier de prévention et sécurité routière et immersions professionnelles.

Cette aide, à hauteur de 800 €, s'adresse aux jeunes de la mission locale, ayant le code et inscrits dans une auto-école partenaire du dispositif.  
<https://www.mlhenincarvin.fr/activitesociales/#1484207394400-9eaf97dc-02c74400-9eaf97dc-02c7i'utrareception-quotidienne>

## BOURSES DES COMMUNES

### Passeport permis de la ville d'Annezin

En échange de 35 heures de bénévolat dans la commune, la ville propose une aide de 400 € pour passer son permis de conduire.

Il faut :

- être âgé entre 17 et 22 ans
- résider à Annezin

Le dossier est à retirer à l'accueil de la mairie et le dépôt du dossier doit se faire avant avril.  
[www.facebook.com/page/108731224589692/search/?q=permis](http://www.facebook.com/page/108731224589692/search/?q=permis)

### Bourse au permis de la ville de Béthune

80 % du coût total de la formation sont pris en charge par la ville. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à effectuer 50h de bénévolat dans une association béthunoise.

Pour en bénéficier il faut :

- avoir 18 ans
- être Béthunois depuis au moins un an à la date du dépôt de dossier
- avoir une situation sociale, professionnelle et /ou scolaire visant à l'insertion, et pour laquelle le permis de conduire est nécessaire
- ne pas avoir déjà été inscrit dans une auto-école, ou dans le cas contraire transmettre obligatoirement le « relevé d'information intégral » avec le numéro de dossier personnel inscrit au Fichier National des Permis de Conduire (faire la demande directement en sous-préfecture de Béthune)
- pour les moins de 25 ans, avoir effectué sa journée de défense et de citoyenneté (JDC)
- pour les moins de 21 ans, posséder l'ASSR2 (attestation scolaire de sécurité routière)

Le dossier est à retirer au Point Information Jeunesse de Béthune. Les inscriptions ont lieu en septembre.  
[www.bethune.fr/mes-demarches/jeune/comment-beneficier-de-la-bourse-au-permis-422.html](http://www.bethune.fr/mes-demarches/jeune/comment-beneficier-de-la-bourse-au-permis-422.html)

### Bourse au permis de la ville de Bruay la Buissière

La ville propose une aide pour financer son permis nécessaire à l'aboutissement d'un projet d'insertion sociale ou professionnelle. Les conditions en sont :

- avoir plus de 18 ans
- ne pas être inscrit dans une auto-école
- ne pas bénéficier d'autres aides
- effectuer 70 heures de bénévolat dans une association sociale ou humanitaire
- participer à la demi-journée citoyenne organisée par la ville

La ville et l'espace mobilité Artois financent 10 permis et participent à hauteur de 70 % de son coût total, ne restent donc que les 30 % restant à la charge du demandeur. Le dossier est à retirer au service Politique de la Ville, jusqu'au 14 mai rue Arthur Lamendin. Plus d'infos au 03 21 64 56 15.  
<http://bruaylabuissiere.fr/la-ville-vous-aide-a-financer-le-permis-de-conduire/>

### Dispositif "l'engagement c'est permis" de la ville de Etaples sur Mer

En échange de 105 heures de bénévolat dans une association étaploise, la ville finance jusqu'à hauteur de 1 000 € le permis de conduire de jeunes. Ceux-ci doivent répondre aux critères suivants :

- avoir entre 18 et 30 ans
- résider sur le territoire, priorité à ceux venant du quartier de la Renaissance
- ayant un projet d'insertion professionnelle

Une réunion d'information est prévue le 30 mars 2022 à 18 h dans la salle pédagogique de Maréïs à Etaples  
<https://etaples-sur-mer.fr/lengagement-cest-permis/>